

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
n° 349/A.  
Rép. au n° 577/A.I.  
du 22-3-1945  
Objet :  
Greffiers T.I.

Ruhengeri, le 30 mars 1945

Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre émise, veuillez  
trouver ci-dessous la liste des greffiers exerçant actuelle-  
ment leur fonction au Tribunal de Territoire et aux Tribunaux  
de Chefferie :

| Province          | Genre de tribunal | Nom du greffier                             |
|-------------------|-------------------|---------------------------------------------|
| MULERA            | Territoire        | NYAGATARE                                   |
| MULERA            | Chefferie         | KARUMIYA                                    |
| BUKIMBA-NDORWA    | "                 | REGERO <i>ancien greffier pour Kabwamba</i> |
| BUBERUKA          | "                 | GASANA                                      |
| KIBALI            | "                 | MULISA                                      |
| BUKONYA           | "                 | NTAMBARA                                    |
| BUGARURA-KIVURUGA | "                 | MUDAHINDWA                                  |
| BUHOMA-BUHANGA    | "                 | NYABUTSITSI                                 |
| RWANKERI          | "                 | NTAMVUTSA                                   |

L'Administrateur Territorial  
D. Vauthier

*D. Vauthier*

Ruhengeri



7858

A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
n° 715/A.  
Rép. au n° 1360/A.I.1  
du 24 août 1945 de  
Mr le Résident du  
Ruanda

Ruhengeri, le 4 septembre 1945

51 ANNEXES

Objet :  
Jugements Tribunaux  
de Territoire.-

Monsieur le Gouverneur,

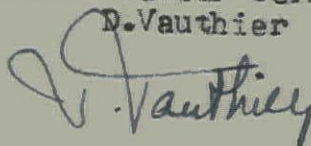
Suite à la lettre élargée de  
Monsieur le Résident du Ruanda, j'ai l'honneur de  
vous transmettre en annexe copie de tous les ju-  
gements rendus par le Tribunal de Territoire de  
Ruhengeri durant le premier semestre 1945.

Suivant le désir exprimé par  
Monsieur le Résident, je n'ai pas fait traduire  
les dits jugements.

Enfin, il est à remarquer qu'  
alors que le jugement n° 283 inscrit en décembre  
1944 n'a été jugé qu'en janvier 1945, le jugement  
n° 284 inscrit en décembre 1944 a été jugé le mê-  
me mois.

Pour ce qui concerne le juge-  
ment n° 306 qui manque, il convient de remarquer  
que l'affaire avait été inscrite par erreur; c'est  
la raison pour laquelle il n'a pas été envoyé.

L'Administrateur Territorial  
D. Vauthier



A Monsieur le Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi à USUMBURA

Sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI